

# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

## LA LISTE DES DELIBERATIONS

PRESIDENT : M. JAMET  
SECRETAIRE : M. BOULIGNAC

SEANCE Ouverte à : 20H02  
Levée à : 21H12

<i>Participants</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Excusés</i>	<i>Représenté(e) par :</i>
JAMET Bernard	X			
WILLIOT Claude	X			
GORZA Laurent	X			
TROUZIER-EVEQUE Laurence	X			
FLAMENT Nicolas	X			
ABDELOUHAB Nasséra	X			
PORTIER Daniel	X			
CAMPAGNE Séverine	X			
PURGAL Frédéric	X			
BRULE Marie-Claude	X			
CAPBLANC Nathalie	X			
FABRE François	X			
AUBIN Martine	X			
FAUCONNIER Evelyne	X			
BOULIGNAC Gabriel	X			
RICARD Agnès	X			
HELT Liliane	X			
SAGBOHAN Esaïe			X	M. WILLIOT
PERRET Jean-Claude	X			
QUEYRAT-MAUGIN Sylvie			X	MME TROUZIER EVEQUE
BOISCO Maxime	X			
GUEUDIN Daniel			X	M. JAMET
TOUMI Nadia			X	MME ABDELOUHAB
KERGOAT Pierre	X			
ROZOT Roger	X			
ENGUERRAND Sylvie	X			
PONCHEL Nicolas		X		
SAIDI Yasmina		X		
LEGUEIL Manuel		X		
LAMARCHE François		X		
ZAMBUJO Benoît		X		
FLEURIER Nicolas	X			
RODRIGUEZ Lola	X			
CHRISTIN Marie-Evelyne			X	
JACQUET-LEGER Célia	X			

SECRETARE DE SEANCE ELU : M. BOULIGNAC

<b>Ière, IIème et IIIème COMMISSIONS</b>			
<b>OBJET</b>	<b>COMMISSIONS</b>		
	<b>N°</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>Observations</b>
<i>Vie des assemblées</i> Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2025 - Approbation  Délibération N°2025/15	Ière IIème IIIème	M. JAMET	<b>Accord du Conseil à l'unanimité</b>  <b><u>1 abstention :</u></b> <b>Mme RODRIGUEZ</b>  <b>Ne prend pas part au vote M. FLEURIER</b>
<b>DECIDE :</b>			
<b>Article 1 : d'arrêter</b> le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2025, comme ci-annexé.			
<b>Article 2 : de préciser</b> que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a> .			

<b>URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE</b>
--

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<u><b>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</b></u> <i>Vie des quartiers</i> Occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants, lors du Printemps à Sannois  Délibération N°2025/16	Ière	M. PERRET	Accord du Conseil à l'unanimité
<b>DECIDE :</b>			
<p><b>Article 1 : d'autoriser</b> l'occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants installés dans le square Jean Mermoz, le samedi 5 avril 2025 de 10 heures à 17 heures à l'occasion du « Printemps à Sannois ».</p> <p><b>Article 2 : de préciser</b> que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>.</p>			
<u><b>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</b></u> <i>Vie des quartiers</i> Convention de partenariat – vide grenier du boulevard Gambetta  Délibération N°2025/17	Ière	MME FAUCONNIER	Accord du Conseil à l'unanimité
<b>DECIDE :</b>			
<p><b>Article 1 : d'approuver</b> la convention de partenariat entre l'association Lions Club de Sannois, Herblay, La Frette Rive de Seine organisateur et la ville de Sannois dans le cadre du vide grenier qui aura lieu le dimanche 18 mai 2025 de 9h à 18h, du 5 au 105 boulevard Gambetta, rue des Conches et rue du Bas des Conches, telle qu'annexée.</p> <p><b>Article 2 : d'autoriser</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.</p> <p><b>Article 3 : de préciser</b> que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>.</p>			

<b>PROXIMITE ET SOLIDARITES</b>
---------------------------------

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<p><b><u>POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE</u></b>  <u>Police Municipale</u>            Convention relative à la mise à disposition du SDIS 95 d'une installation communale</p> <p>Délibération N°2025/18</p>	Ière	MME TROUZIER EVEQUE	Accord du Conseil à l'unanimité
<p><b>DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1 : d'approuver</b> la convention relative à la mise à disposition d'une installation communale, ci-annexée.</p> <p><b>Article 2 : d'autoriser</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le SDIS 95.</p> <p><b>Article 3 : de préciser</b> que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>.</p>			
<p><b><u>POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE</u></b>  <u>Jeunesse</u>            Convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré</p> <p>Délibération N°2025/19</p>	Ière	MME CAMPAGNE	Accord du Conseil à l'unanimité
<p><b>DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1 : d'approuver</b> la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré, ci-annexée.</p> <p><b>Article 2 : d'autoriser</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles ou représentant ladite convention.</p> <p><b>Article 3 : de préciser</b> que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>.</p>			

<b>RESSOURCES</b>
-------------------

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<p><b><u>POLE RESSOURCES</u></b>  <u>Vie des Assemblées</u>            Rapport de situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024</p> <p>Délibération N°2025/20</p>		MME AUBIN	<b>Donné acte</b>
<b>DECIDE :</b>			
<p><b>Article 1 : de donner acte</b> de la tenue du débat concernant le rapport 2024 sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.</p> <p><b>Article 2 : de préciser</b> que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>.</p>			
<p><b><u>POLE RESSOURCES</u></b>  <u>Finances</u>            Budget principal ville – Rapport et débat d'Orientation Budgétaire - Budget Primitif 2025</p> <p>Délibération N°2025/21</p>		MME ABELOUHAB	<b>Donné acte</b>
<b>DECIDE :</b>			
<p><b>Article 1 : de donner acte</b> de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Principal 2025 de la Ville.</p> <p><b>Article 2 : de préciser</b> que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>.</p>			
<p><b><u>POLE RESSOURCES</u></b>  <u>Finances</u>            Budget Principal 2025 - inscription de crédits par anticipation</p> <p>Délibération N°2025/22</p>		MME ABELOUHAB	<p><b>Accord du Conseil à la majorité</b></p> <p><b><u>2 contre :</u></b>  <b>M. FLEURIER</b>  <b>Mme RODRIGUEZ</b></p> <p><b><u>1 Abstention :</u></b>  <b>Mme JACQUET LEGER</b></p>

**DECIDE :**

**Article 1 : d'inscrire** par anticipation un montant supplémentaire de **1 500,00 €** au chapitre 16 (immobilisations corporelles), compte 165 (dépôts et cautionnements reçus) ce qui portera le montant total des crédits 2025 inscrits par anticipation à la somme 2 165 411,00€ tel qu'indiqué au tableau ci-dessous.

		BP 2024	DM 2024	TOTAL crédits 2024	25%	33%	Crédits anticipés déjà votés (Délib 2024/151)	Crédits anticipés votés ce jour
CHAP 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 851 000		2 851 000	<b>712 750</b>			<b>1 500</b>
CHAP 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 100 471	- 156 385	944 086	<b>236 021</b>		155 000	
CHAP 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	35 000	12 800	47 800	<b>11 950</b>		8 000	
CHAP 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 754 178	- 26 099	4 728 079	<b>1 182 019</b>		995 000	
CHAP 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 502 800	438 834	3 941 634	<b>985 408</b>		640 000	
AP2024-01 REHABILITATION VILLA ROZEE								
CHAP 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	106 340	70 900	177 240		<b>58 489</b>	58 489	
AP2024-02 CREATION POLE SANTE								
CHAP 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	249 690	288 860	538 550		<b>177 721</b>	177 721	
AP2024-03 CREATION ECOLE DE TRANSITION								
CHAP 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	142 640	95 090	237 730		<b>78 450</b>	78 450	
AP2024-04 RENOVATION ECOLE JULES FERRY								
CHAP 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 180		93 180		<b>30 749</b>	30 749	
CHAP 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	62 130		62 130		<b>20 502</b>	20 502	

**Article 2 : de préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**POLE RESSOURCES***Finances*

Créances éteintes – Effacement de dettes

Délibération N°2025/23

Accord du Conseil à l'unanimité

MME ABELOUHAB

**DECIDE :**

**Article 1 : l'effacement** des dettes pour un montant total de 2 783,39€ est constaté,

**Article 2 : la dépense** correspondante est imputée au compte 6542 du budget en cours.

**Article 3 : de préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**POLE RESSOURCES***Affaires Juridiques*

Convention constitutive d'un groupement de commande en vue de l'implantation de dispositifs photovoltaïques

Délibération N°2025/24

Accord du Conseil à l'unanimité

MME TROUZIER EVEQUE

**DECIDE :**

**Article 1 : d'adhérer** au groupement de commandes pour l'implantation de dispositifs photovoltaïques.

**Article 2 : d'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté d'Agglomération Val Parisien coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

**Article 3 : d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 : de préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

<b>EMPLOI DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE</b>
---

**DELEGATIONS DE POUVOIRS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025**

-----

N°2025/01 à	}	
N°2025/02	}	
N°2025/04 à	}	Compte rendu des Marchés Publics 2025 passés par délégation de pouvoirs
N°2025/05	}	
N°2025/13 à	}	
N°2024/17	}	
N°2025/03	}	Référé préventif Pôle Santé- désignation avocat
N°2025/06	}	Modification du plafond d'encaisse de la régie de recettes « Culture » RR101-21 - Ville
N°2025/07	}	Contrat de séjours été - Au camp d'été de Saint Sorlin d'Arves du 25 au 30 aout 2025
N°2025/08	}	Tarif des représentations pour les collégiens et les lycéens - saison culturelle 2024-2025
N°2025/09	}	Modifications des Tarifs Moulin historique de Sannois
N°2025/10	}	Tarif des « ateliers expo » de la Maison des Loisirs et des Arts
N°2025/11	}	Service culturel - tarifs des ventes de petite restauration et vestiaire
N°2025/12	}	Gratuité pour les familles des élèves CHAM et du centre social Eliane Chouchena – Quatuor Debussy - le monde merveilleux de Miyazak

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE**

**JEUDI 3 AVRIL 2025**

**A**

**20H**